

## Pour une juste compréhension de la laïcité

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 15 décembre 2016



*La journée nationale de la laïcité du 9 décembre est aussi l'anniversaire de la loi de 1905, une occasion, pour la Conférence des évêques de France de redire sa conception de la laïcité telle qu'exprimée dans la lettre d'octobre 2016 du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France : « Dans un monde qui change, retrouver le sens du politique ».*

La laïcité dans notre pays est au cœur d'un débat, car chacun met des conceptions différentes derrière cette notion. Au sens strict et originel du terme, la laïcité signifie la séparation de l'institution religieuse et de l'institution politique. L'Église ne commande pas à l'État, l'État ne commande pas à l'Église. Et l'école publique, ouverte à tous, est indépendante de toute influence religieuse. Si la laïcité a effectivement réglé un certain nombre de problèmes dans le passé, il convient de voir comment elle peut être utile aujourd'hui pour résoudre nos problèmes contemporains.

Ce sujet est devenu un lieu de tension indéniable qui tient beaucoup au mouvement de réaffirmation des religions, particulièrement de l'islam, dans notre société. Une société où, de

fait, les religions ne structurent plus la vie d'une majorité de la population. Notre pays est agité par un débat qui oppose les tenants d'une laïcité étroite qui voient dans toute religion un ennemi potentiel de la République et de la liberté humaine, et les partisans d'une laïcité ouverte qui considèrent la République comme la garante de la place des religions, de l'expression des convictions et des croyances, garante aussi de l'apport bénéfique qu'elles peuvent apporter à la vie de notre pays.

La laïcité de l'État est un cadre juridique qui doit permettre à tous, croyants de toutes religions et non-croyants, de vivre ensemble.

Elle ne doit pas dépasser son objectif en voulant faire de la laïcité un projet de société, qui envisagerait une sorte de neutralisation religieuse de cette société, en expulsant le religieux de la sphère publique vers le seul domaine privé où il devrait rester caché. Cette conception est néfaste pour la société. Elle ne respecte pas les personnes et engendre des frustrations qui vont conforter le communautarisme. Elle prive enfin la vie publique d'un apport précieux pour la vie ensemble. À un moment où la société française a besoin de se rassembler, il faut reprendre paisiblement ce débat en évitant de stériles instrumentalisation politiques.